



Etude

Département de la Loire-Atlantique
Commune de Pont-Saint-Martin

Schéma directeur d'assainissement pluvial

Prescription de zonage

N° de planche : 1
Date : Juillet 2019
Echelle : 1/8 000
Dossier : 190376



Indice	Dates	Modifications	Dessiné	Vérfié

	Bâti léger		Surfaces en eau
	Bâti privé		Zones humides
	Parcelles cadastrales		Zones inondables

Prescriptions de gestion des eaux pluviales	Dimensionnement pour une pluie décennale	Echelle d'application
	Débit de fuite devant respecter 3 l/s/ha (ou mise en place d'une infiltration lorsque les conditions sont favorables)	Projet d'aménagement (zone)
Prescriptions de limitation de l'imperméabilisation		
	85 %	Parcelle
	50 %	Parcelle
	Dimensionnement pour une pluie décennale Débit de fuite devant respecter 3 l/s/ha (ou mise en place d'une infiltration lorsque les conditions sont favorables)	Projet d'aménagement (zone)
	Dimensionnement pour une pluie décennale Débit de fuite devant respecter 3 l/s/ha (ou mise en place d'une infiltration lorsque les conditions sont favorables)	Parcelle (dès 40 m ² d'imperméabilisation supplémentaire)
	Dimensionnement pour une pluie décennale Débit de fuite devant respecter 3 l/s/ha (ou mise en place d'une infiltration lorsque les conditions sont favorables) Débit de fuite ne devant pas être inférieur à 0,5 l/s	Parcelle (dès 40 m ² d'imperméabilisation supplémentaire)
	Aucune réglementation	Aucune réglementation

0 80 160 m

